



CAPN PsyEN : du principe de plaisir au principe de réalité

Vos élues SE-Unsa ont défendu, lors de la première CAPN du corps des PsyEN, les valeurs pour lesquelles vous les avez élues. Elles ont obtenu quelques éléments de réponse aux questions que vous nous avez posées. Néanmoins, de nombreux points ne leur ont pas donné satisfaction.

[Lire la suite](#)

Mise à disposition en Polynésie : des couacs pour les PsyEN

Les collègues qui ont tenté de porter leur candidature en ont fait les frais : au-delà d'une procédure inadaptée, les dossiers ont été déclarés « non-conformes » pour les PsyEN qui n'ont pas pu produire une preuve d'intégration dans le corps ! Inadmissible pour le SE-Unsa qui a rapidement réagi.

[En savoir plus](#)

Non à la régionalisation de l'orientation !

L'association des Régions de France a récemment déclaré avoir obtenu du MEN la régionalisation de l'orientation. Il serait alors laissé aux PsyEN la possibilité de rejoindre les services de la région. Pour le SE-Unsa, il est inacceptable que l'expertise des PsyEN soit ainsi inféodée aux besoins d'emploi d'un territoire.

[Lire la suite](#)